

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 19 décembre 2002, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public. Elle remercie chacun pour sa présence à cette dernière assemblée du conseil communal de l'année 2002.

Sont excusés : Messieurs Pierre-Alain DUBOIS et Jean-Marc GERBER

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2002 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. En raison de vacances au sein de la commission des finances et de la commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement touristique en vue d'un enneigement mécanique, Madame PAVILLARD propose de modifier le point 8 de l'ordre du jour comme suit :

8. a) Nomination des membres de la commission de gestion pour l'année 2003
- b) Remplacement d'un membre de la commission des finances
- c) Remplacement d'un membre de la commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement touristique en vue d'un enneigement mécanique

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

En date des 25 et 29 novembre, Madame la Présidente a reçu deux lettres concernant les risques des traitements à la ritaline prescrits aux enfants dit « hyperactifs », l'une émanant d'une enseignante de Genève et l'autre du Dr. Nicolas FRANCESCHETTI, ancien chef de clinique-adj. en ophtalmologie à Meyrin.

Madame PAVILLARD, nous ayant donné une information détaillée sur ce sujet lors du dernier conseil, évite de nous en faire lecture mais ce courrier est à disposition des personnes intéressées.

Monsieur Joël SAINTLOS, présent ce soir, adresse une lettre au Conseil communal pour le remercier d'avoir accepté sa demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin ainsi que toutes les personnes qui lui ont permis d'arriver à ce résultat.

La dernière lettre provient de Leysin Toursime qui remercie la Municipalité et les membres du Conseil communal pour leur engagement en faveur du développement de Leysin et en

particulier du secteur touristique, principale activité économique de notre village. Par souci d'une totale transparence, Messieurs Steven K. OTT, Président et Thierry JEANNINGROS, Directeur de cette association se tiennent à disposition de toute personne qui souhaite obtenir des informations relatives au fonctionnement de Leysin Tourisme, à l'objectif de ses missions ou encore à son organisation financière.

Cette association prie Madame la Présidente de bien vouloir communiquer la date de la prochaine assemblée générale de Leysin Tourisme qui aura lieu le vendredi 25 avril 2003 à la salle du Nord.

Le 24 novembre dernier, à Leysin, nous avons passé la rampe des 40% de participation aux votations, puisque 42,53% de nos électeurs se sont prononcés, en voici les résultats :

Votations fédérales :

Asile	refusé par 190 oui contre 270 non
Chômage	accepté par 237 oui contre 221 non

Votations cantonales :

Déchets	accepté par 227 oui contre 219 non
M2	refusé par 191 oui contre 267 non

Madame PAVILLARD désire relever l'esprit dynamique des différentes sociétés culturelles de notre station pour leurs prestations de qualité en cette fin d'année et leur souhaite plein succès pour l'avenir.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs René FRETE, Henri BARMAN, Lina KAMMERMAN, Marguerite CHEVALLEY et Max VAUDROZ.

Afin d'honorer la mémoire de ces disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Fait assez rare, aucune naissance à signaler ce soir !

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION sur la visite des bâtiments et domaines communaux en 2002 et réponses de la Municipalité aux vœux et observations contenus dans ce rapport.

Madame Isabelle SAUSER, rapporteur, nous donne lecture de son rapport qui relève plusieurs points importants. Madame SAUSER reprend un point qui n'a pas reçu de réponse de la Municipalité concernant le poste du chef du service des eaux qui n'a pas été assez valorisé de l'avis de cette commission. La commission a pu visiter les installations et a reçu toutes les explications nécessaires de la part de Monsieur Marcel DELADOEY. Elle s'est rendue compte ainsi des nombreuses tâches et responsabilités incombant à ce poste. La commission est d'avis que le travail de qualité fourni par le responsable n'a pas été assez rémunéré.

La parole n'est pas demandée et le rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS No 16/2002 Budget de la Caisse communale pour l'année 2003

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur, nous communique le rapport de cette commission qui assure que les finances communales sont bien gérées. Dans un but d'optimisation, la commission des finances souhaite que tous les travaux ou investissements dépassant les compétences municipales, soit Fr. 15'000.--, fassent l'objet désormais de trois offres distinctes. La priorité devra être accordée à une entreprise de la place, dans le cadre d'une différence raisonnable.

Concernant la participation à la garderie « La CLE », la commission a pris note de la volonté de la Municipalité, de réduire la contribution financière de Fr. 57'000.— à Fr. 30'000.— .

Au sujet du réseau d'eau communal et plus spécialement des investissements de réfection, la commission recommande de parvenir à un équilibre sur ce poste. Elle relève que les négociations entre Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic et la Banque Cantonale Vaudoise, ont permis à notre commune de réaliser une économie d'environ Fr. 300'000.— sur les intérêts dus pour l'année 2003.

La commission des finances propose, sous forme d'amendement au préavis No 16/2002, de porter le compte 100.300.1 (rémunération du bureau) à Fr. 5'500.— afin de faire passer le traitement de la secrétaire du conseil communal de Fr. 3'500.— à Fr. 4'000.—.

En conclusion, la dite commission propose à l'unanimité d'approuver le budget 2003 de la caisse communale.

La discussion est ouverte et Monsieur Patrick BLATTI précise qu'une erreur s'est glissée dans le rapport qui a été approuvé à la majorité et non à l'unanimité.

Monsieur Jean-Robert NEVEU relève que pour le poste No 650.3161.1 location du local du feu, le budget 2003 a été augmenté de Fr. 10'000.—. Il ne peut pas cautionner une telle augmentation qui lui paraît injustifiée car les locaux n'ont pas été rénovés. En plus, aucune décision n'a été prise, quant au nouveau local. Monsieur NEVEU précise qu'il refuse le budget 2003.

D'autre part, il remercie la BCV pour avoir permis à notre commune de réaliser une économie de Fr. 300'000.—.

Monsieur Jean-Martin STOLL propose un amendement pour le compte No 720.3655.1 participation à la CLE (garderie). La garderie a du faire face à de nombreuses difficultés. Un nouveau comité a été nommé et il s'agit maintenant de le soutenir plutôt que de réduire notre subvention. Monsieur STOLL propose l'amendement suivant :

Compte 720.3655.1 Participation à la CLE (Garderie)

Les charges de ce compte sont portées à Fr. 57'000.—

Les totaux sont modifiés en conséquence

Cet amendement est soumis au vote qui donne le résultat suivant :

20 OUI 20 NON 2 abstentions

Madame la Présidente doit départager ce résultat. Elle vote OUI et l'amendement est accepté.

L'amendement de la commission des finances concernant la rétribution du bureau est soumis au vote. Il est accepté à la majorité.

Le préavis soumis au vote est également accepté à la majorité.

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 17/2002 Achat d'un véhicule pour le Service des travaux

Monsieur Henri JAQUET, rapporteur, nous lit son rapport. Les options présentées dans ce préavis engendrent un coût supplémentaire mais trouvent l'aval de la commission à part un membre qui demande de choisir une lame plus courte qui permettrait une économie sur le prix d'achat. En conclusion, par quatre voix et une abstention, la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances, nous communique son rapport favorable.

Madame PAVILLARD prie Monsieur Max KNECHT, de nous communiquer son rapport de minorité.

Monsieur KNECHT s'est opposé aux conclusions de la majorité de la commission d'étude quant au coût de ce véhicule. Il propose l'achat d'un véhicule avec un châssis court, sans les quatre roues directrices (ce qui aurait l'avantage d'augmenter le poids de charge de 800kg) et une largeur de lame de 2,60m. Ces modifications permettraient de réaliser une économie de Fr. 8'100.— sur le prix d'achat, une diminution du leasing et également une économie sur les frais d'entretien. Pour ces raisons, il ne peut pas cautionner l'achat de ce véhicule avec autant d'options. Il ne s'oppose pas contre les qualités de ce véhicule, mais contre les options. Il rappelle que l'hiver dernier, l'Unimog n'était déjà plus en service et le déneigement s'est déroulé de manière tout à fait satisfaisante.

Monsieur STOLL est d'avis qu'il ne faut pas faire des économies de bouts de chandelles. Si la décision est prise de changer de véhicule, il faut acquérir un véhicule performant. L'hiver dernier, nous n'avons pas eu beaucoup de chutes de neige ce qui a permis de dégager les routes normalement, même sans Unimog. Si les chutes de neige avaient été plus abondantes, la situation aurait été complètement différente.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, précise que les économies de Fr. 8'100.— proposées par Monsieur KNECHT seraient d'environ Fr. 5'000.— net à la fin du leasing. D'autre part, il juge que les roues directrices sont nécessaires.

Monsieur KNECHT maintient que sa proposition représente bien une diminution du prix d'achat du véhicule et confirme la somme de Fr. 8'100.—.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Madame la Présidente rappelle que le conseil doit se prononcer ou pour le rapport de minorité ou pour le rapport de majorité.

Le rapport de minorité obtient 13 voix et le rapport de majorité 29 voix. Ce dernier est donc accepté à la majorité.

- 5.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS NO 18/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par
Monsieur Nedeljko VUKOJA, son épouse Jerina et leurs fils Ante et Sime
- 6.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS NO 19/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par
Monsieur Vladica IVANOVIC

Les rapports de la commission font partie intégrante des préavis envoyés à chaque conseiller et Madame la Présidente propose de passer directement au vote, en une seule fois, par bulletins secrets dûment complétés par OUI, NON ou BLANC.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement qui donne les résultats suivants :

Préavis No 18/2002 : 38 OUI 3 NON 2 BLANC

Préavis No 19/2002 : 39 OUI 4 BLANC

Les demandes d'agrégation sont acceptées avec toutes nos félicitations à nos nouveaux citoyens Leysenouds, présents ce soir dans les rangs du public.

7.- RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2003

Madame PAVILLARD rappelle que les nominations du Président, 1^{er} Vice-président et 2^{ème} Vice-président se font au bulletin secret, alors que les nominations des scrutateurs et scrutateurs suppléants se font à main levée.

7.- a) Nomination du Président

Mademoiselle Dominique BLANCHARD propose de renouveler la confiance accordée à Madame Viviane PAVILLARD qui a été à la hauteur de sa tâche.

Il n'y a pas d'autre proposition et Madame PAVILLARD, candidate, cède sa place à Monsieur Denis RIME, 1^{er} Vice-président pour présider ce point de l'ordre du jour. Monsieur Rime salue toutes les personnes présentes et prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Madame PAVILLARD est élue avec 26 voix et Monsieur RIME la félicite et lui souhaite plein succès dans le renouvellement de sa fonction. Il lui cède sa place pour la suite.

7.- b) Election du 1^{er} Vice-président (RAD) élu pour un an au bulletin secret

Monsieur Christian BRIDE propose Monsieur Denis RIME et nous passons au vote. Monsieur RIME est élu par 40 voix et Madame la Présidente le félicite et lui souhaite plein succès dans le renouvellement de sa fonction.

7.- c) Election du 2^{ème} Vice-président (GIL) élu pour un an au bulletin secret

Madame Evelyne TISSOT présente Monsieur Jean-Robert NEVEU.

Mademoiselle Dominique BLANCHARD, au nom du Parti Libéral et Indépendant fait part de la divergence de ce parti quant au candidat proposé par le GIL. La fonction de Président ou Vice-président représente un honneur et ce parti ne pense pas que Monsieur NEVEU le mérite, suite plus spécialement à ses déclarations erronées qui ne sont pas compatibles avec la fonction. Le siège dévolu au GIL n'est pas contesté, mais le Parti Libéral demande de proposer un autre candidat disposant d'un esprit constructif.

La discussion est ouverte.

Monsieur STOLL est étonné des déclarations du Parti Libéral. Monsieur NEVEU est capable parfois de s'emporter mais il est dévoué pour la Commune et son engagement dans différentes causes n'est pas critiquable. Il propose de voter pour Monsieur NEVEU.

Le parti des GIL maintient sa candidature et le scrutin est ouvert.

Monsieur NEVEU est élu avec 23 voix.

Madame PAVILLARD félicite Monsieur NEVEU et lui souhaite plein succès dans sa fonction.

Sur proposition de Madame la Présidente, les points 7 d) et 7 e) Elections des scrutateurs se feront à main levée.

7.- d) Election de 2 scrutateurs (Rad et GIL) élus pour 1 an

Monsieur Denis RIME présente Monsieur Franck MUHLEMATTER et Madame Evelyne TISSOT présente Monsieur Sebastiano TAMBURELLO. Ils sont élus à l'unanimité.

7.- e) Election de 2 scrutateurs suppléants (Soc et Lib) élus pour 1 an

Madame Martine RUCHET présente Monsieur Jean-Michel GIL et Mademoiselle Dominique BLANCHARD présente Monsieur Jan SANDEN. Ils sont élus à l'unanimité.

8.- a) Nomination des membres de la commission de gestion pour l'année 2003

Madame la Présidente rappelle qu'ils sont élus pour 1 an, à main levée selon la répartition suivante : 2 GIL – 2 LIB – 2 RAD – 1 SOC

Madame Evelyne TISSOT présente Madame Anne-France MELCHIOR et Monsieur José CRESPO

Monsieur Max KNECHT présente Mesdames Claudine CHESAUX et Dominique BLANCHARD

Monsieur Denis RIME présente Messieurs Christian BRIDE et Yvan TAUXE

Madame Martine RUCHET présente Madame Isabelle SAUSER

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

8.- b) Remplacement d'un membre de la commission des finances

Mademoiselle Aurélie LIETTA désire se retirer mais le siège reste acquis au groupe RAD auquel elle est rattachée (art. 38 RCC). Monsieur RIME propose Monsieur Christian HOSSMANN qui est élu à l'unanimité.

8.- c) Remplacement d'un membre de la commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement touristique en vue d'un enneigement mécanique.

Monsieur Laurent RISSE désire se retirer mais le siège reste acquis au groupe LIB auquel il est rattaché. Mademoiselle BLANCHARD propose Monsieur Eric HUBERT qui est élu à l'unanimité.

Les nouveaux scrutateurs et membres des commissions sont félicités par Madame PAVILLARD qui leur souhaite plein succès.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

PPA des hauts : Monsieur le Syndic nous informe que les modifications des plans ont été déposées en consultation. Suite à la mise à l'enquête, les travaux pourraient débuter au printemps prochain ou au début de l'été.

Garderie : Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, désire nous communiquer quelques

renseignements dont il faudra tenir compte pour les années futures. La garderie a du faire face à différents problèmes : gestion, personnel, finances. Elle s'est vue allouer un montant de Fr. 43'000.— par la « Loterie » mais cette somme devait être compensée par des travaux et ce n'est que le 50% environ qui a été attribué à des travaux. Les comptes de la garderie pour 2000 et 2001 ont fait ressortir des bénéfices allant jusqu'à Fr. 22'000.—.

Les problèmes (personnel et financiers) sont en passe d'être résolus et Monsieur LIETTA espère que le nouveau comité qui a été nommé pour l'année 2003 dirigera cette garderie de main de maître. Il attend des résultats pour la prochaine assemblée générale.

Monsieur LIETTA précise encore que la décision municipale de réduire la subvention pour le budget 2003 de Fr. 57'000.— à Fr. 30'000.— ne correspond pas réellement à une baisse car les montants effectivement versés à la garderie pour les années 2001 et 2002 étaient déjà de Fr. 30'000.—. Il rappelle encore que la garderie de Leysin n'a pas de loyer à payer, c'est un élément important dont il faut aussi tenir compte. Il précise également que la Commune de Leysin est l'une des quatre communes du canton de Vaud à verser la somme la plus importante par habitant pour une garderie.

8.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

9.- MOTIONS

Deux motions reçues

Monsieur Denis RIME nous présente la motion provenant du Parti Radical :

- L'entrée du village au lieu-dit « La Carraye » est extrêmement dangereuse pour les piétons et les groupes d'enfants qui se rendent au centre des sports Crettex Jaquet. Cet endroit est sans visibilité, les piétons et les véhicules sont en conflit.

Le Parti Radical propose l'étude pour la création d'un rond point qui aurait les avantages suivants :

- réduire la vitesse des véhicules entrant ou sortant de Leysin
- créer un passage piétons sécurisé
- améliorer l'entrée ou la sortie des véhicules voulant se rendre aux entreprises du bas du village
- permettrait la création d'une place d'évitement pour le panneau de signalisation de l'entrée du village.

La discussion est ouverte, mais n'est pas demandée. La motion est soumise au vote, elle est prise en considération et adressée à la Municipalité pour étude et rapport.

Madame Evelyne TISSOT nous communique la motion provenant du parti GIL :

En avant-propos, le parti GIL tient à préciser de manière catégorique que cette motion n'implique pas un manque de confiance envers les Municipaux, mais qu'elle est déposée dans un but de transparence et d'information.

Notre contribution financière à Leysin Tourisme se monte annuellement à Fr. 300'000.—

Le parti GIL ne tient absolument pas à remettre en question celle-ci mais il estime que l'importance de cette somme justifie un droit de regard sur les comptes et l'utilisation de ces fonds.

Il propose dorénavant de soumettre les comptes à l'acceptation du Conseil communal par le biais de la création d'une commission ad hoc. La dite acceptation permettant ainsi de renouveler tacitement notre contribution.

La parole est donnée à la Municipalité et Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, désire rendre attentif les membres du Conseil communal que Leysin Tourisme est régie selon les normes d'une association, c'est-à-dire qu'il y a un comité et des assemblées générales. Sur le plan légal, l'on ne peut pas approuver ou désapprouver les comptes. Par contre, Monsieur UDRIOT invite chacun à être membre de Leysin Tourisme pour un montant de Fr. 200.— par année, à participer aux assemblées générales, à apporter leurs commentaires et à soutenir cette organisation. Leysin Tourisme et son Président Monsieur Steven K.OTT, qui est remercié pour sa présence ce soir, a toujours émis le désir d'avoir une transparence. La commission des finances a un droit de regard sur les comptes et d'ailleurs les comptes sont adressés chaque année à tous les conseillers. Les membres qui font partie du comité de Leysin Tourisme proviennent de différents milieux : commerçants, hôteliers, école suisse de ski, propriétaires de résidences secondaires ou remontées mécaniques. Tous les secteurs qui sont intéressés par la promotion et l'économie de la station sont représentés au sein de ce comité.

Monsieur UDRIOT rappelle que certains conseillers font déjà partie de Leysin Tourisme, mais des postes sont encore disponibles, comme par exemple, le poste de président de la commission des finances dès le 1^{er} janvier.

Monsieur BLATTI remercie Monsieur UDRIOT pour ses explications et relève que la création d'une commission ad hoc permettrait l'acceptation tacite du renouvellement de notre contribution financière.

Monsieur André HEFTI déclare que cette motion est tout simplement irrecevable. Il n'est pas acceptable que le Conseil communal s'immisce dans les affaires d'une association. Il trouve regrettable qu'aujourd'hui l'on ne fasse pas confiance à un comité composé de personnes respectables qui s'investissent bénévolement. De plus, deux Municipaux font partie également de ce comité et qui défendent les intérêts de la Commune. Il précise encore que la commission des finances a la possibilité de refuser cette subvention ou d'en modifier le montant dans le cadre de la votation du budget présenté par la Municipalité.

Monsieur HEFTI invite les membres du conseil à refuser cette motion.

Monsieur BLATTI précise qu'il n'a jamais été question d'un manque de confiance comme indiqué clairement dans le texte de la motion. Si cette motion n'est pas recevable du point de vue juridique, le droit au dialogue existe concernant le montant de la subvention accordée. Il n'est pas question de diminuer cette subvention, mais plutôt de savoir comment elle est utilisée.

Monsieur UDRIOT est d'accord avec Monsieur BLATTI mais ne voit pas la nécessité d'alourdir le système actuel en créant une commission ad hoc. D'autre part, il désire que l'on ne parle pas de subvention, mais de contrat de prestations. Le montant accordé par la Commune n'est pas un subside, mais un montant qui permet d'assumer des missions indispensables dans une commune qui dépend du tourisme.

Monsieur UDRIOT précise une fois encore que la commission des finances peut sans autre

consulter les comptes de Leysin Tourisme et rédiger son rapport. Il est d'avis qu'il faut travailler ensemble avec les commissions existantes, finances et gestion, et se serrer les coudes.

Monsieur BLATTI est désolé de reprendre une nouvelle fois la parole pour les mêmes propos. Il relève que les mandats confiés aux commissions des finances et de gestion sont déjà suffisamment lourds, une commission ad hoc compétente pourrait les décharger d'un travail supplémentaire.

Monsieur HEFTI tient à préciser encore que l'association Leysin Tourisme a une fiduciaire reconnue qui contrôle les comptes.

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, relève que les personnes qui désirent savoir comment la manne communale est utilisée doivent faire partie des comités qui décident des investissements et qui sont en place au sein de Leysin Tourisme.

Monsieur UDRIOT, Municipal, apporte une information complémentaire. Le budget de Leysin Tourisme avoisine actuellement Fr. 1'000'000.—. Un montant de Fr. 300'000.— est apporté par la Commune de Leysin, Fr. 700'000.— proviennent de la taxe de séjour communale, la taxe de séjour cantonale, les cotisations des membres et le coût de promotion publicité. Monsieur UDRIOT se demande comment vont réagir les autres partenaires qui apportent également leur contribution financière. L'acceptation de cette motion créerait un précédent.

Monsieur BLATTI confirme que le seul point qui l'intéresse est de savoir comment sont utilisés les deniers publics et il remercie d'avance les personnes qui soutiendront cette motion.

Monsieur José CRESPO demande que la votation se déroule au bulletin secret.

Monsieur Michel TAUXE demande le vote à main levée.

Monsieur Jean-Robert NEVEU soutient la demande de vote au bulletin secret.

Le vote au bulletin secret est accepté et la motion est soumise au vote. Elle est refusée par 27 voix.

12.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur HEFTI relève que l'enseigne lumineuse « Bonnes Fêtes » à l'entrée de Leysin fonctionne à moitié. Il pense qu'il serait judicieux qu'elle soit réparée ou enlevée.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, précise que le nécessaire a été prévu pour remédier à ce problème technique.

Monsieur Franck MUHLEMATTER a pris connaissance que la Municipalité s'est adressée à un propriétaire résidant en bordure de la route du Belvédère afin ce dernier procède à la réfection de son mur en mauvais état. Il souhaite que les autorités communales entreprennent également la réfection du mur qui se trouve en amont de la route des Esserts qui est en piteux état depuis de nombreuses années.

A l'issue de cette séance, Madame Lise SAUSER tient à relever qu'en politique, on a le droit de ne pas plaire à tout le monde.

Un article paru dans « Bilan » précise que Leysin a engagé « une peinture » comme responsable de la promotion et Madame TISSOT demande de qui il s'agit.

Monsieur le Syndic précise que divers partenaires de notre Commune ont décidé ensemble d'engager une personne s'occupant plus spécialement de chercher de nouvelles solutions pour le développement de notre station. Il s'agit de Monsieur Philippe PASCHE, ancien Directeur de affaires spéciales de la Banque Cantonale Vaudoise.

Monsieur NEVEU demande combien la Commune a investi à ce jour concernant la liaison mécanique Village-Feydey. D'autre part, il demande également à quel stade en est le projet pour le local du service du feu.

Concernant le projet de liaison entre le Village et le Feydey, Monsieur le Syndic précise qu'à ce jour, la Commune n'a rien déboursé. Par contre, dans le cadre de ce projet, il a été demandé un tirage de niveaux qui a coûté entre Fr. 5'000.— et Fr. 7'000.—.

Pour le local du feu, Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, annonce qu'un projet sera présenté au premier conseil de l'an prochain.

Monsieur Alain GREMINGER soulève un problème qui ne met pas en valeur l'accueil de notre station. Le service et la réception du restaurant de la patinoire laissent à désirer et il demande que la Municipalité s'occupe de cette question.

Monsieur NEVEU ne désire pas revenir sur tous les débats de ce soir concernant le tourisme mais il tient à indiquer qu'il est persuadé qu'avec Monsieur Steven K. OTT à la présidence de Leysin Tourisme tout va se passer pour le mieux.

Concernant le local du feu, il apporte la solution suivante :

Le projet « Duperret », encore en tractations, est de l'ordre de Fr. 800'000.— à Fr. 900'000.—. Il remercie Monsieur le Syndic d'avoir fait descendre le prix aussi bas. Si l'on se base sur un prix moyen de Fr. 850'000.—, moins la subvention accordée par l'ECA, il reste un montant de Fr. 600'000.— à 2% soit Fr. 1'000.— par mois sans amortissement. Il relève que si la Commune ne peut pas investir Fr. 1'000.— par mois pour la sécurité publique, le cas est grave. Il rappelle qu'il faut 20 à 25 minutes pour arriver avec une grande échelle sur le lieu d'un sinistre. Avec la solution qu'il soumet, les travaux pourraient débuter au mois de mai. Il relève encore que si le local du feu avait été défendu avec autant de conviction que l'Office du Tourisme ce soir, il serait déjà fait !

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, désire répondre à Monsieur GREMINGER concernant le restaurant du centre sportif de Crettex Jaquet. Le problème soulevé est très important. Le contrat de bail qui a été signé avec les gérants actuels prendra fin le 31 octobre 2003 et des contacts seront pris à ce moment avec de nouvelles conditions.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, revient sur la question du local du feu. En début d'année, le projet s'élevait à environ Fr. 1'600'000.— inclus Fr. 600'000.— pour des travaux. C'est uniquement sur la somme de Fr. 600'000.— que l'ECA accordera un subside. Le prix d'achat du bâtiment n'entre pas en compte.

Monsieur NEVEU demande le prix du bâtiment et Monsieur NEGRI déclare que celui-ci est encore en tractations, il attend une réponse de la BCV. Monsieur NEVEU désire que la Municipalité accélère les démarches.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Madame la Présidente déclare être honorée et émue de la confiance qui lui est témoignée et assure le Conseil communal qu'elle fera tout son possible pour répondre au mieux à ses attentes.

Cette année passée l'a remplie de satisfaction et elle remercie tous ceux qui ont œuvré à la bonne marche pour le développement de notre station. Elle souligne que si nous sommes, législatif et exécutif de notre commune, une des pierres angulaires qui permettra de construire l'avenir de Leysin, nous nous devons de créer des liens avec les différents partenaires de notre station, voire d'ailleurs, qui ce soit dans le domaine touristique, politique, économique, culturel, social ainsi que toute autre forme de relations afin d'améliorer le sort de nos concitoyens.

Avant de conclure, Madame PAVILLARD remercie les jeunes citoyens et les membres du conseil qui ont œuvré avec bonne humeur comme scrutateur de la nouvelle formule de vote. Ses remerciements s'adressent également à la Municipalité et aux employés du bureau communal pour leur gentillesse et leur collaboration, à Madame Ariane CART pour la préparation de la salle et à Madame Solange FORESTIER pour l'excellence de son travail.

Elle adresse à chacun, ainsi qu'à leur famille, ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2003 pleine de succès, de bonheur et de santé.

La parole est passée à Monsieur le Syndic.

Au terme de la première année de la législature 2002-2005 et qui a vu l'arrivée de quatre nouveaux municipaux, Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI se plaît à relever l'excellent esprit qui a régné dans les délibérations de la Municipalité. Cela a permis de soumettre au conseil communal 19 préavis traités au cours des cinq séances de l'année. Après nous avoir remémoré les décisions prises, Monsieur le Syndic nous rappelle les mutations intervenues au sein du personnel communal.

Tout d'abord, Monsieur Marcel DELADOEY, contremaître à la section des eaux, a fait valoir ses droits à la retraite après avoir consacré fidèlement 35 ans à notre Commune en la servant avec un dévouement et une compétence à toute épreuve. Mais ce jeune retraité de tout juste 57 ans ne pouvait abandonner abruptement son domaine de prédilection. Ainsi, nous bénéficierons encore pendant quelques temps de ses compétences pour effectuer divers contrôles et remplacements.

Par ailleurs, Monsieur Bernard ROSE, ouvrier au service de la voirie, a atteint l'âge de l'AVS et a quitté son emploi à la fin du mois d'octobre. Il est remercié également pour l'excellent travail accompli durant les quelques années passées au service de notre commune et lui souhaite une heureuse retraite.

Monsieur LOMBARDI nous rassure, il n'y a pas que des départs, bien au contraire. Ainsi, il convient de relever les 25 ans de fidélité de Monsieur Georges AVIOLAT.

La Municipalité aura l'occasion prochainement de leur faire part de sa reconnaissance. Cependant, Monsieur le Syndic tient publiquement à leur adresser les chaleureux remerciements des Autorités.

Pour compléter l'équipe communale, La Municipalité s'est assurée la collaboration de Monsieur Frédéric DEBONS qui assume la fonction de contremaître du secteur des travaux et de remplaçant de Monsieur Richard CALDERINI, Chef du service des travaux. Par ailleurs, Monsieur Christian KLEIN a rejoint le secteur des eaux depuis le 1^{er} juillet dernier.

Cette revue des collaborateurs ne saurait passer sous silence les apprenties. Ainsi Mademoiselle Biljana MILOJEVIC, fraîche bourgeoise de Leysin, a obtenu son certificat d'employée de commerce en juillet dernier. Meilleurs vœux pour sa future carrière. Elle a été remplacée, dès le 1^{er} août, par Mademoiselle Aurélie ROTHACHER d'Aigle.

Avant de terminer ce tour d'horizon, Monsieur le Syndic tient à adresser à Madame la Présidente, ainsi qu'aux conseillères et conseillers, les remerciements de la Municipalité pour les tâches accomplies dans le cadre de leur mandat public. Il souhaite cependant qu'une meilleure confiance soit accordée à l'Exécutif, en ayant un état d'esprit constructif, d'où toute suspicion soit bannie. Il associe à ses remerciements l'ensemble du personnel communal pour sa fidélité et son engagement constant.

Pour conclure, Monsieur LOMBARDI présente, ainsi qu'à nos familles, en son nom et celui de ses collègues, ses vœux les meilleurs pour les fêtes à venir et pour une excellente et fructueuse année 2003.

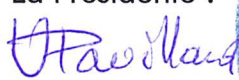
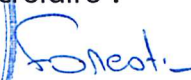
Madame PAVILLARD remercie Monsieur le Syndic pour son message empreint de sagesse et d'expérience.

Madame FORESTIER remercie les membres du conseil communal pour la décision prise ce soir à son égard.

Madame la Présidente remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Elle nous donne rendez-vous demain soir au traditionnel Noël de la Commune dès 20 heures.

La séance est levée à 22h55 et Madame PAVILLARD nous invite à partager le verre de l'amitié.

Leysin, le 12 janvier 2003

Pour le Conseil Communal :
 La Présidente :  La Secrétaire : 
 Viviane PAVILLARD Solange FORESTIER

